

Les conditions qui suivent font partie intégrante de la proposition de prix que Cardinal Health Canada vous a soumise.

#### **PRIX**

- A.** Les prix proposés demeurent valides durant 30 jours, sauf mention contraire.
- B.** Les prix proposés ne comprennent pas les taxes, ni les droits de douane s'il y a lieu.
- C.** Ces prix pourraient être renégociés en fonction des fluctuations du taux de change, de l'inflation ou d'une hausse des prix par le fabricant. En pareil cas, Cardinal Health Canada adresse un avis de 30 jours.
- D.** Cardinal Health Canada ne serait pas tenue responsable des prix contractuels consentis à l'égard des produits visés par la proposition s'il advenait que le fabricant cesse de fournir lesdits produits. Cardinal Health Canada mettra tout en œuvre pour remplacer les produits par d'autres, jugés acceptables sur le plan clinique à un prix équitable.

#### **LIVRAISON**

Dans le cas où des circonstances indépendantes de la volonté de la partie en cause dans des limites raisonnables (autres que des motifs financiers) l'empêchent d'exécuter la présente entente ou toute obligation contractée en vertu des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, une explosion, une panne de courant et des cas de force majeure, ladite partie sera dispensée de le faire tant que dure la circonstance.

L'acheteur renonce à ses droits en vertu de toute loi ou entente de tenir Cardinal Health Canada responsable des dommages directs, indirects ou particuliers qui pourraient en résulter. Toute annulation d'une commande de produits que Cardinal Health Canada n'a pas en stock doit être soumise 48 heures à l'avance. Par ailleurs, l'annulation sera acceptée si elle concerne des produits en stock, pourvu que la marchandise n'ait pas été expédiée.

#### **COMMANDE MINIMALE**

Cardinal Health Canada applique une politique de commande minimale. Ainsi, des frais de 25 \$ s'ajouteront aux commandes de moins de 200 \$ en milieu parahospitalier et de moins de 450 \$ en milieu hospitalier (taxes non comprises).

#### **TENEUR EN LATEX**

Cardinal Health Canada ne formulera de commentaires sur aucun sujet relatif à la teneur en latex. Cependant, elle fournira sur demande les coordonnées d'une personne-ressource pour tout article faisant l'objet d'une proposition de prix ou soumission.

#### **EXPÉDITION**

Les commandes expédiées F.A.B. destination en port payé par un camion privé de Cardinal Health Canada ou un transporteur public seront expédiées conformément aux dates de livraison prévues au calendrier. Cardinal Health Canada se réserve le droit d'exiger des frais d'expédition. Si le client exige que la livraison se fasse à un moment autre que celui du mode de transport prévu, les frais de transport ainsi engagés seront à sa charge. Les commandes pour lesquelles divers tarifs de transport s'appliquent (plus d'un tarif entre l'origine et la destination) seront expédiées F.A.B. au premier point de transbordement en port payé, puis en port dû passé ce point.

#### **MODALITÉS**

Les paiements doivent être effectués conformément aux conditions de Cardinal Health Canada Inc. énoncées sur la facture. Les factures non acquittées conformément aux conditions de vente de Cardinal Health Canada Inc. seront soumises à un supplément de retard de 1,25 % par mois (15 % par année), ou le montant le plus élevé que permette la loi s'il y est inférieur.

Tout élément litigieux d'une facture DOIT être expliqué afin de déterminer si un crédit doit être accordé ou non. Pour accélérer le règlement d'un litige, le client est prié de joindre à son paiement une copie de la facture en question.

#### **PREUVE DE LIVRAISON**

Toute demande de preuve de livraison par le client sera soumise à des frais de traitement de 20 \$, à moins que Cardinal Health Canada ne soit pas en mesure de la produire.

#### **LIVRAISONS INCOMPLÈTES**

Toute livraison incomplète doit être notée sur la copie du destinataire de la facture de transport au moment de la livraison, à défaut de quoi la réclamation sera annulée.

Le client devra communiquer avec un représentant du Service à la clientèle de Cardinal Health Canada et lui fournir tous les renseignements pertinents dans les 72 heures suivant la réception des marchandises.

## **GARANTIE**

Aucune garantie ne s'étend au-delà de la description et des instructions figurant sur l'étiquette des produits achetés de Cardinal Health Canada Inc. Aucune garantie, qu'elle soit tacite ou exprimée, y compris la garantie de qualité marchande et de convenance, ne s'applique si le produit n'est pas utilisé conformément à ces instructions.

## **POLITIQUE DE RETOUR DE MARCHANDISES**

1. Tous les retours devront être autorisés par un représentant du Service à la clientèle.
2. Chaque demande devra fournir les données suivantes :
  - nom et adresse du client;
  - numéro de la facture;
  - date de la facture;
  - numéro du bon de commande du client;
  - quantité, numéro et description de l'article;
  - raison du retour;
  - numéro de lot et date de péremption.
3. La livraison de retour sera coordonnée avec le représentant du Service à la clientèle, qui préviendra le client du mode de transport et de l'endroit où les marchandises doivent être expédiées. Un numéro d'autorisation de retour sera émis et doit être clairement indiqué sur les marchandises retournées. Le retour doit être effectué dans les 10 jours. Le crédit sera émis une fois les marchandises vérifiées à notre satisfaction.
4. Les marchandises commandées par erreur seront retournées en PORT PAYÉ. Des frais de remise en stock d'au moins 25 % s'appliqueront.
5. Les marchandises expédiées par erreur seront retournées en PORT DÛ par un transporteur choisi par Cardinal Health Canada, ou ses propres camions.
6. Aucun retour ne sera autorisé dans les cas suivants :
  - Articles non achetés de Cardinal Health Canada;
  - Articles achetés en vertu d'une commande spéciale, à moins que le fournisseur d'origine accepte le retour. Des frais de remise en stock d'au moins 25 % s'appliqueront;
  - Produits périmés, ou qui le seront dans moins de six mois;
  - Produits exigeant des conditions particulières d'entreposage (p. ex. : réfrigération);
  - Unités de vente partielles;
  - Marchandises dont la date de facturation remonte à 60 jours ou plus;
  - Produits autres que dans leur emballage original, non ouvert.
7. Procédures de traitement des marchandises endommagées et des réclamations relatives au transport :
  - Vérifiez tous les chargements le jour même de leur réception;
  - Tout chargement endommagé en cours de route devra être inspecté par le transporteur livreur;
  - Les dommages apparents doivent être notés sur la copie du destinataire de la facture de transport au moment de la livraison, à défaut de quoi la réclamation sera annulée;
  - Les dommages non apparents doivent être signalés, et une demande d'inspection déposée, dans les cinq jours de la livraison;
  - L'inspection donnera lieu à un Rapport de dommages, devant nécessairement accompagner toute réclamation en vertu de la réglementation des Transports;
  - Conservez les marchandises dans leur emballage original en attendant l'inspection du transporteur;
  - Communiquez avec le transporteur livreur et demandez une inspection dans les cinq jours suivant la réception du chargement;
  - Prévenez un représentant du Service à la clientèle de Cardinal Health Canada et fournissez-lui tous les renseignements à l'appui.
8. Des frais de transport pourraient s'appliquer, selon le volume annuel des ventes du client et la destination. Ils seront calculés selon un tarif unique ou un pourcentage de la valeur de la facture.

## **CONFIDENTIALITÉ**

Les conditions générales de la présente entente et l'information qui y est liée sont confidentielles, et ni Cardinal Health Canada ni l'ACHETEUR ne doivent les diffuser, les distribuer ni autrement les transmettre à des tiers autres que les représentants officiels (y compris les vérificateurs indépendants) et les employés des parties qui, de par leurs fonctions, doivent en être informés, sans le consentement écrit explicite de l'autre partie, sauf en cas de poursuite en justice ou d'instruction d'autorités judiciaires compétentes.